

REGLEMENT REGIONAL CYCLO-CROSS 2007-2008

venant en complément du règlement national

1) A l'exception des épreuves officielles, les cyclo-cross seront disputés par catégorie de valeur.

La catégorie d'appartenance des jeunes est celle à laquelle le licencié appartiendra au 1^{er} janvier 2008 (soit 1992 et 1991 en jeunes 15/16 ans, 1990 et 1989 en jeunes 17/18 ans).

2) Pour les adultes, le vélo de type VTT sans aucun dispositif additionnel (cornes de vache...) est autorisé à condition que **la longueur du cintre n'excède pas 50 cm et que la section des pneus ne dépasse pas 35 mm**. Ces vélos ne sont pas autorisés lors des championnats.

Pour les jeunes de 13-14 ans et de 15-16 ans, le vélo de type VTT est autorisé et ce, **hors championnats**.

3) Classification des cyclo-crossmen :

Les nouveaux arrivants en cyclo-cross sont accueillis en **2^{ème} catégorie** ; ceux déjà classés en **1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} catégorie route** conservent la **même catégorie** en cyclo-cross. Les cyclosportifs classés en **GS** sont accueillis en **3^{ème} catégorie** cyclo-cross.

Cependant les CTD se réservent le droit d'accueillir certains de ceux-ci en fonction du passé cycliste des intéressés.

4) Montées de catégorie :

Seront montés de **3^{ème}** en **2^{ème}** catégorie et de **2^{ème}** en **1^{ère}** catégorie, les cyclo-crossmen ayant remporté

2 victoires

ou 1 victoire et obtenu 3 places dans les 5 premiers

ou ayant obtenu 55 points et +

Le premier des 2^{ème} et 3^{ème} catégorie du Challenge Régional sera monté en fin de saison.

Toutes les victoires seront comptabilisées. En revanche, les places ne seront prises en compte que s'il y a 5 partants minimum par catégorie.

Les cas de supériorité manifeste seront signalés dans les plus brefs délais par la CTD du club organisateur à la CTD du cyclosportif concerné pour décision dans la semaine suivant l'épreuve.

Les classements et les descentes de catégories sont du ressort des Commissions Techniques Départementales sachant qu'il conviendra de n'avoir obtenu **aucune place dans les 5 premiers** pour prétendre descendre de catégorie.

5) Engagement : le montant est fixé à **5 euros** (la présentation de la carte cyclo-cross accompagnée de la licence UFOLEP est obligatoire pour la délivrance du dossard avant chaque épreuve).

Nombre de participations autorisées :

- Jeunes Masculins ou Féminines 13/14 ans : **3 épreuves maxi par mois** (du dimanche au samedi suivant)
- Jeunes Masculins ou Féminines 15/16 ans : **1 seule épreuve par semaine** (du dimanche au samedi suivant)

6) Horaire et durée des épreuves :

☐ Tous les départs auront lieu à **14h30 le dimanche** et à **15h le samedi**.

☐ Durée des épreuves :

- Adultes et Jeunes 17/18 ans : **50 mn**
- Jeunes 13/14 ans : **20 mn**
- 15/16 ans et Féminines : **30 mn**

☐ Départs différés : 1ères et 2èmes puis 15 à 20 s après les féminines, 3èmes et jeunes : les commissaires se réservent la possibilité de faire partir les catégories 1 et 2 séparément en fonction du nombre de partants.

☐ Classements par catégorie de valeur

7) Obligations de l'organisateur :

☐ Une couverture sanitaire doit être assurée.

☐ Les organisateurs seront tenus à une signalisation indiquant le lieu du circuit et de prévoir un lieu couvert pour la remise des récompenses.

☐ Afin de faciliter la tâche du juge à l'arrivée, l'organisateur est tenu de distribuer les dossards de la manière suivante :

3^{ème} catégorie : de 1 à 50

2^{ème} catégorie : de 51 à 75

1^{ère} catégorie : à partir de 76

Féminines et cadets : à partir de 100

☐ Prix d'équipe :

L'organisateur devra attribuer au moins un prix d'équipe (aux seuls clubs UFOLEP) établi sur l'ensemble des 3 catégories. Celui-ci sera effectué sur les 5 premiers classés de chaque catégorie selon le barème dégressif : **5, 4, 3, 2 et 1 point**. En cas d'égalité, la meilleure place en 1^{ère} catégorie départagera les ex aequo.

8) Invitation FSGT ou FFC catégorie départementale route :

L'invitation de cyclo-crossmen FSGT ou FFC catégorie départementale route demeurera exceptionnelle. Seuls seront admis dans les cyclo-cross UFOLEP des cyclo-crossmen FSGT ou FFC catégorie départementale route invités à l'avance par l'organisateur. Ce dernier a toutefois **l'obligation de souscrire une assurance spécifique (RAT) auprès de sa délégation départementale**.

Un organisateur désireux de fermer son épreuve à la FSGT ou FFC catégorie départementale route pourra le faire. Les cyclistes de la FSGT ou ceux de FFC catégorie départementale route qui peuvent être invités hors championnats, seront classés en 1^{ère} catégorie et retirés du classement du challenge.

Les organisateurs qui s'affranchiraient du règlement régional (voire qui aurait recours à des juges à l'arrivée ou à des commissaires qui feraient preuve de trop d'insuffisance) verraient leur épreuve exclue du calendrier régional de la saison 2008-2009.

9) Remise de récompenses :

Les 3 premiers devront se présenter à la cérémonie des récompenses en tenue de cycliste ou, à défaut, en tenue sportive de leur association.

10) Divers :

☐ Le port du casque à coque rigide **homologué** est obligatoire pendant les compétitions mais également lors de la reconnaissance des circuits.

☐ Le changement de roue est autorisé sur tout le circuit.

☐ Le changement de vélo est autorisé sur la ligne sur bris de matériel constaté par un commissaire.

☐ Seule l'utilisation de roues aux normes UCI est autorisée.

LE CHALLENGE REGIONAL CYCLOCROSS

Toutes les épreuves inscrites au calendrier régional sont prises en compte sauf les championnats.

Seuls les coureurs des départements franciliens respectant le règlement régional seront classés au challenge IDF.

Le challenge régional est disputé par catégorie de valeur ; un **classement spécifique des cycloportifs de + 60 ans** sera effectué en fin de saison.

Pour les adultes, la comptabilisation des points s'établira selon la grille suivante :

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
10 points	9 points	8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points

1 point pour tous les autres concurrents

Un cycloportif montant de 3^{ème} en 2^{ème} catégorie durant la saison **perdra tous ses points** et disparaîtra du classement de sa catégorie précédente.

Un cycloportif montant de 2ème catégorie en 1^{ère} catégorie durant la saison **conservera la moitié de ses points** dans sa nouvelle catégorie et disparaîtra du classement de sa catégorie précédente.

En cas de **descente**, le cycloportif ne conserve **aucun point** dans sa nouvelle catégorie.

Pour les féminines et les jeunes, la comptabilisation des points est dégressive selon le nombre de participants : si le concurrent est seul au départ, il marque 2 points. S'ils sont 2, le premier marque 3 points, le deuxième 2 points et ainsi de suite selon le nombre de classés. Au final, quand le nombre de classés est supérieur à 9, le barème est identique à celui des adultes.

Classement des clubs : chaque club ne pourra pas totaliser plus de 50 points par épreuve.

Récompenses à l'issue du Challenge Régional

1 coupe aux 3 premiers des catégories de valeur et au premier du classement des + 60 ans en 3^{ème} catégorie

1 coupe aux 3 premiers des catégories **jeunes 13/14 ans et 15/16 ans**

1 coupe aux 3 premiers des catégories **féminines**

1 coupe (non cumulable) au **1^{er} adulte 40/49 ans**

1 coupe (non cumulable) au **1^{er} adulte de 50 ans et +**

1 coupe au **1^{er}** et une médaille aux 4 suivants des **+ 60 ans en 3^{ème} catégorie**

1 coupe aux **3 premiers clubs** classés au Challenge

COLLECTE DES RESULTATS

Les résultats seront remis à l'issue de l'épreuve ou adressés dans les 3 jours qui suivent,
pour mise à jour du classement du Challenge Régional à :

Evelyne VARENGUIN
9 place Saint-Exupéry
77430 CHAMPAGNE SUR SEINE

evelyne.varenguin@free.fr

Le classement du Challenge étant effectué selon les documents transmis par l'organisateur, la personne chargée de les agréer n'a pas autorité pour les modifier (**ne pas oublier d'indiquer tous les participants à la course, abandons y compris**).

En cas **de contestation**, les réclamations devront être transmises, par écrit, à Monsieur le Responsable de la CTR accompagnées d'un **chèque de 30 euros** à l'adresse suivante :

M. Jean-Louis BLETEL
11 Grande Rue
Fontenay le Vicomte
91540 MENNECY

Le présent règlement est élaboré pour permettre le bon fonctionnement des courses, dans la meilleure ambiance possible. Il appartient à chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit et à chaque responsable d'association d'être le garant de son application.

Calendrier Régional Ile de France *

CYCLO-CROSS Saison 2007-2008

Date	Lieu	Dép	Horaire	Club
Jeudi 1 ^{er} novembre 2007	ABLON	94	14H30	AC ABLON 06.73.69.58.68
Dimanche 4 novembre 2007	SALOUEL	80		PRE NATIONAL
Dimanche 4 novembre 2007	BALLANCOURT	91	14H30	CC MENNECY VILLEROY 06.78.41.17.57
Dimanche 11 novembre 2007	CRETEIL	94	14H30	ASC VILLENEUVE 06.98.44.97.45
Samedi 24 novembre 2007	BRETIGNY	91	15H00	CS BRETIGNY CYCLISME 01.60.84.40.66
Samedi 1 ^{er} décembre 2007	BOUITIGNY	91	15H00	VC BANLIEUE SUD 01.64.57.82.92
Dimanche 2 décembre 2007	LARDY	91	14H30	COS RENAULT LARDY 01.60.84.76.68
Dimanche 16 décembre 2007	IGNY	91	14H30	ASADP Départemental 91 06.79.42.32.81 06.80.21.77.06
Samedi 22 décembre 2007	FONTENAY EN PARISIS	95	15H00	TSFONTENAY.NET 06.17.38.32.07 Engagements sur place
Dimanche 23 décembre 2007	CRETEIL	94	14H30	ASC VILLENEUVE 06.98.44.97.45
Dimanche 30 décembre 2007	FONTENAY LE VICOMTE	91	14H30	FRFV – TCV91 06.30.93.15.23 06.13.95.81.83
Dimanche 6 janvier 2008	BRIGNANCOURT	95	14H30	AC2V 01.30.39.85.77
Dimanche 13 janvier 2008	BAILLET EN FRANCE REGIONAL	95		CC BAILLET EN FRANCE CTR 06.30.93.15.23
Dimanche 27 janvier 2008	ELANCOURT	78	10H00 14H30	VTT CYCLO-CROSS VC MAUREPAS ELANCOURT www.vcme78.com 06 18 91 57 33
Dimanche 3 février 2008	SALOUEL	80		NATIONAL
Dimanche 10 février 2008	MENNECY	91	14H30	CC MENNECY VILLEROY + PEDALE INDIENNE 06.78.41.17.57 06.31.61.58.03

* Compte tenu de la non adhésion des clubs du département de la Seine et Marne au règlement Régional, les épreuves du 77 ne figurent pas sur ce calendrier.

TOUTES les épreuves franciliennes de ce calendrier comptent pour le Challenge Régional